



Objectif général: Donner des soins globaux (infirmiers et psychosociaux) à domicile à un groupe de patients attribués, afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé et bien être et de favoriser leur autonomie.

ACTIVITÉS

- Effectuer des tâches infirmières

- Effectuer des tâches administratives liées aux patients

- Participer à la continuité et à la qualité des soins

- Informer et soutenir les patients et leurs proches sur le plan psychosocial

TÂCHES

- Réalise des actes infirmiers spécialisés et qualitatifs suivant le planning établi par l'infirmier en chef soins à domicile;
- Exécute, selon la prescription médicale, des actes techniques infirmiers, comme faire des injections, soigner des plaies et faire des prises de sang;
- Prépare les médicaments selon la prescription médicale et les donne aux patients;
- Relève les paramètres des patients (ex. température, pouls, battements cardiaques, taux de glucose);
- Observe l'état de santé des patients et détecte les changements éventuels;
- Aide les patients lors de la toilette infirmière;
- Veille au confort des patients lors des soins et cherche des solutions pour garantir ce confort dans le cadre de la situation à domicile;
- Tient à jour le dossier infirmier des patients;
- Enregistre les données des patients et les actes infirmiers effectués (notamment dans le dossier infirmier);
- Remplit les divers formulaires et documents selon la réglementation (ex. pour les mutualités, les échelles de Katz);
- Etablit le plan de soins;
- Informe et se consulte avec le médecin traitant sur l'état de santé de ses propres patients et assure le suivi de ses patients;
- Consulte les collègues (ex. infirmier référence discipline soins à domicile) et/ou la hiérarchie en cas de questions et/ou de problèmes;
- Se consulte avec les collègues à propos d'informations sur des patients et leurs proches et de la situation spécifique à domicile pour assurer la continuité des soins;
- Maintient ses compétences techniques infirmières en participant à des formations et à des discussions internes sur des thèmes spécifiques;
- Discute avec les patients, écoute leurs problèmes et propose des solutions personnalisées;
- Donne aux patients et à leurs proches des explications sur les possibilités de soins de proximité, les diagnostics infirmiers et le matériel infirmier;
- Informe les patients et leurs proches sur les services internes et externes (ex. service de permanence);



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance pratique du matériel médical;
- Connait les techniques pour la prévention des lombalgies (porter/soulever);
- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe non-hiérarchique: informe les patients et leurs proches sur les soins de proximité;

Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Discute avec les patients et leur proches et leur procure des renseignements sur le traitement et les autres services de l'institution;

Résolution de problèmes

- Cherche, en dépit des moyens limités, des solutions pour garantir le confort des patients lors de l'exécution de traitements;
- Fait appel au responsable hiérarchique et/ou aux spécialistes internes (ex. médecin) en cas de problèmes spécifiques ou complexes liés aux patients;
- Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes pratiques;

Responsabilité

- Participe à l'exécution du traitement médical en procurant et en déléguant, dans le cadre légal, des soins infirmiers ainsi qu'en établissant et en exécutant le plan de soins;
- Se concerta avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des patients et des traitements à effectuer;
- Est discret avec les informations confidentielles;

Facteurs d'environnement

- La participation quotidienne au trafic constitue une partie substantielle de la fonction;
- Contact régulier avec des maladies contagieuses;
- De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées;
- Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**